

PRIX DE L'ABONNEMENT.
 Pour LYON et le DÉPARTEMENT DU RHONE :
 16 francs pour trois mois,
 32 francs pour six mois,
 64 francs pour l'année.
 Hors du DÉPARTEMENT, 1 f. de plus par trimestre.
 No numéro : 25 c. — Annonces : 25 c. la ligne.

LE CENSEUR,

JOURNAL DE LYON.



ON S'ABONNE :
 LYON, au Bureau du Journal, quai Saint-Antoine, 27, et grande rue Mercière, 32, au 2e.
 PARIS, chez MM. AUGUSTE DE VIGNY et Co, directeurs de l'Office-Correspondance, rue des Filles-Saint-Thomas, 5, place de la Bourse, et chez M. DEGOUVE-DENONCQUES, rue Lepelletier, 3.

Les lettres et envois concernant la rédaction doivent être adressés, francs de port, à M. RITTIER, rédacteur en chef de journal.

LE CENSEUR paraît tous les jours excepté le mardi. — Il donne les nouvelles VINGT-QUATRE HEURES avant les journaux de Paris.

Lyons, 6 mars 1842.

Dans la discussion de l'adresse, M. Guizot a positivement déclaré que le gouvernement anglais renonçait à toute objection sur notre conquête d'Afrique. Par cette assurance, il a voulu adoucir les regrets que pouvait avoir la chambre des députés au sujet des concessions faites pour rentrer dans le concert européen. Peu s'en faut qu'il n'ait dit clairement : Si nous avons cédé dans l'Angleterre, ce n'a pas été sans compensation ; si l'Angleterre nous a nui dans l'Egypte, nous pourrions désormais nous affermir sur la terre d'Afrique et balancer par la suite, en nous livrant à de louables efforts, l'influence de la Grande-Bretagne dans la Méditerranée.

On a compris à Londres la pensée de M. Guizot, et, pour qu'à l'avenir il ne puisse pas y avoir sur ce point la moindre incertitude, le ministère anglais s'est vite empressé de saisir la première occasion qui s'est offerte à lui, pour nier qu'il ait été dit à M. Guizot que l'Angleterre renonçait à toute objection contre notre occupation.

La réserve de sir Robert Peel a été grande dans les mots, mais elle n'a pu sauver la gravité dans les choses ; ainsi donc, à ses yeux, notre conquête d'Afrique n'est pas un fait accompli et accepté ; ainsi nous n'avons pas de droits acquis dans ces contrées arrosées du sang de nos braves soldats, et demain on pourrait sans doute, si on en avait la fantaisie, demander leur renvoi en France et l'abandon de nos possessions. Puisque le gouvernement anglais a des objections à présenter, il est important, ce nous semble, qu'on en connaisse la nature et qu'on puisse en juger la portée. La France ne peut pas rester ainsi sous le coup de réclamations insolites auxquelles on pourrait, selon l'occurrence, donner plus ou moins d'étendue ; il faut qu'elle sache à quoi s'en tenir sur ce point, et si des interpellations ont jamais été nécessaires, c'est évidemment sur les paroles de sir Robert Peel.

Elles se lient d'ailleurs à notre situation nouvelle vis-à-vis des parties contractantes dans le traité du droit de visite ; elles sont une sommation de prompt obéissance, et on peut d'autant moins en douter que c'est sir Robert Peel lui-même qui s'est opposé formellement à ce qu'on accordât à M. Guizot aucun délai pour la ratification. Voici ce que la Gazette d'Augsbourg nous révèle sur ce point :

« La ratification du traité concernant la suppression de la traite des noirs par les quatre puissances a singulièrement surpris le cabinet des Tuileries, qui avait conçu l'espoir que le traité ne serait pas ratifié sans le concours de la France. Il est certain que l'Autriche, la Russie et la Prusse étaient disposées à accorder à M. Guizot un délai, mais sir Robert Peel s'y est formellement opposé ; et, en conséquence, la France se trouve encore une fois dans l'abandon. »

On le voit, l'Angleterre poursuit avec une coupable opiniâtreté son projet favori d'amoinrir la France et de la faire descendre au rang de nation de deuxième ou de troisième ordre ; elle ne veut pas qu'on ait pour ses réclamations les moindres égards, qu'on lui témoigne la moindre bienveillance. Quand la France ne cède pas à ses exigences, elle excite à la violence et marche à l'accomplissement de ses résolutions sans tenir compte de nos intérêts et de nos droits ; elle pousse plus loin l'arrogance, et du haut de la tribune de son parlement, elle nous signifie qu'elle ne nous reconnaît pas de droit sérieux en Afrique : c'est le sens des paroles de sir Robert Peel, et les arguties ministérielles ne pourront pas leur en donner un autre.

La chambre des députés a repoussé le droit de visite avec quelque vigueur ; elle n'a pas eu tort, assurément, de déclarer qu'elle le regardait comme incompatible avec la liberté des mers, les actes du ministère anglais le prouvent jusqu'à l'évidence.

Avant la publicité donnée par la Gazette d'Augsbourg à la conduite de M. Robert Peel, et avant ses dires sur notre conquête d'Afrique, la signature du traité du droit de visite n'était pas pratique ; mais aujourd'hui qui oserait le ratifier ? L'audace de M. Guizot pourrait bien aller jusque-là ; cependant nous ne pensons pas qu'en certain lieu on l'y autorise, et que tous ses collègues soient disposés à le secondar. Aussi ne serions-nous pas étonnés de nous voir amenés à reprendre, avant quelques semaines, la situation quasi belliqueuse que nous avions avant les affaires de Syrie. Déjà le ministre de la marine s'est cru dans l'obligation de demander à la chambre, dans sa séance du 3 mars, un crédit extraordinaire de 347,000 f. Ce crédit a sans doute pour motif les mauvais vouloirs de l'Angleterre à notre égard.

A propos des affaires d'Alger, sir Robert Peel a mis, comme lord Aberdeen, peu cérémonieusement en doute la fidélité des souvenirs de M. Guizot. On lit dans le compte-rendu de la séance des communes du 1er mars :

M. Shiel : Je viens prier le très-honorable baronnet (sir Robert Peel) de vouloir bien dire, s'il le peut, si le compte rendu par M. Guizot, dans la chambre des députés de France, d'une conversation qu'il a prétendu avoir été tenue avec M. le ministre des affaires étrangères au sujet des possessions françaises en Afrique, a été exact ou non.

Sir Robert Peel : Le très-honorable membre devrait savoir que ce n'est pas l'habitude que l'on fasse ici des questions aussi importantes sans en avoir donné préalablement avis. (Ecoutez !) Cependant, comme il se trouve que ma réponse dans cette circonstance est toute prête, l'irrégularité de la question a moins d'inconvénients qu'elle n'aurait pu en avoir dans d'autres occasions non moins importantes. (Ecoutez !)

Mon noble ami lord Aberdeen n'a pas reconnu la fidélité du compte rendu par M. Guizot de la conversation à laquelle on fait allusion (écoutez !), au sujet de l'occupation d'une partie de l'Afrique par les Français. Lord Aberdeen a dit qu'il n'avait pas à faire d'OBSERVATION (no observation) à cet égard pour le moment ; il n'a pas dit qu'il n'avait pas d'OBSERVATION (no objection) à faire contre cette occupation. (Mouvement.)

Paris, le 4 mars 1842.

(CORRESPONDANCE PARTICULIÈRE DU CENSEUR.)

Deux grands dîners politiques viennent d'avoir lieu aux Tuileries. Parmi les personnages parlementaires qui s'y trouvaient, on a remarqué les députés dont les noms suivent :

MM. Allard, Barada, de Bérigny, Bonet, Cadeau-d'Acy, Desjoberg, Ducos, Granier, marquis de Grille, Jollivet, Lacordaire, Leyraud, marquis de Malleville, Marchant, Monnier de la Sizeranne, vicomte de Parcey, Pauwels, Pérignon, Peyre, Reynard, vicomte de Richemont, Saunac, Trutat, de Vatry, Ardaillon, Armand (Aube), Ballot, de Beaufort, Boissel, de Corcelles, Deslongrais, Doublat, Duprat, Estancelin, Giraud, Ladoucette, V. Lanjuinais, Laurens-Humblot, Lemaire, Léon de Malleville, Pétot, de Mesgrigny, Pascalis, de Sahune, Salvage, général Subervic, Tesnières, Tessié de Lamothe, Vergnes, Warrain. Total, 50.

C'est par erreur qu'on a annoncé que MM. Joly et Charmaule avaient déposé leurs propositions relatives au jury. Ces honorables députés, après s'être concertés avec M. Odilon Barrot, ont décidé qu'ils ne soumettraient leur proposition à la chambre qu'avec celle qu'il doit présenter lui-même sur la révision des lois de septembre.

On disait hier à la salle des conférences que M. O. Barrot déposerait sa proposition sur la révision des lois de septembre après la discussion du projet de loi sur les fonds secrets.

La commission des canaux a tenu hier séance. Deux grandes questions paraissent diviser la commission, l'exclusion des compagnies et le retrait des concessions moyennant indemnité.

Plusieurs membres repoussent l'exclusion des compagnies, qu'ils regardent comme préjudiciable à nos grandes voies de navigation intérieure ; la majorité paraît décidée à les exclure moyennant indemnité dont le mode n'est pas déterminé.

M. Galos sera, dit-on, nommé rapporteur.

La commission formée pour l'examen des crédits supplémentaires a nommé dans sa séance d'hier M. Duprat rapporteur.

La commission chargée de l'examen du projet de loi sur les routes royales abandonnées a nommé M. Renouard rapporteur.

La commission chargée de l'examen du projet de loi sur les amendes de grande voirie a nommé M. Guilhem rapporteur.

La commission chargée d'examiner le projet de loi sur les chemins de fer s'est réunie hier et a entendu les délégués de plusieurs compagnies qui se proposent de soumissionner sur plusieurs des lignes complémentaires du projet du gouvernement.

La commission du budget a terminé l'examen de l'ensemble du budget. M. Lacave-Laplagne sera probablement nommé rapporteur et son rapport sera déposé du 15 au 20 du mois prochain.

Hier, dans la soirée, M. l'amiral Duperré a eu une longue conférence avec M. Guizot. Dans la matinée, le ministre des affaires étrangères avait reçu des dépêches du cabinet de Londres, relatives sans doute aux déterminations définitives à prendre sur l'affaire du droit de visite.

Le général Ramon Narvaez, que les journaux de Madrid font débarquer à Tanger, sur la côte d'Afrique, est arrivé à Paris mercredi, venant de Londres.

On commence déjà à garnir d'ouvrages d'art le palais des Thermes de l'empereur Julien, rue de la Harpe. Ce vieux manoir est décidément destiné à être converti en un musée d'antiquités nationales.

Un sergent du 4e de ligne a été, dit-on, consigné pour avoir lu le Constitutionnel dans la caserne.

BULLETIN DE LA BOURSE DE PARIS DU 4 MARS.

Il y a eu avant l'ouverture une légère baisse sur la rente et des ventes ont été faites à 80 50. C'est aussi à ce cours que la rente a ouvert au parquet. Peu de temps après l'ouverture, elle a été cotée à 80 60, mais elle n'est restée qu'un instant à ce cours ; elle est retombée à 80 45, et elle a fermé au parquet à 80 50. Dans la coulisse, elle est restée à 80 47 1/2.

Aucune nouvelle, les fonds anglais sont arrivés avec une légère baisse.

Cinq 0/0, 119 65. — Quatre et demi 0/0, 000 00. — Quatre 0/0, 000 00. — Trois 0/0, 80 35. — Banque, 3375 00. — Obligations de Paris, 1280 00. — Naples, 105 60. — Dette active d'Espagne, 24 7/8. — Etats Romains, 105 0/0. — Cinq 0/0 belge, 000 0/0. — Trois 0/0 belge, 72 75. — Banque belge, 815 00. — Caisse Lafitte, 5045 00, 1022 50. — Emprunt de 1841, 00 00.

Chambre des Députés.

(CORRESPONDANCE PARTICULIÈRE DU CENSEUR.)

Séance du 4 mars.

PRÉSIDENCE DE M. SAUZET.

La séance est ouverte à une heure et demie. Le procès-verbal est lu et adopté.

M. DUPERRÉ, ministre de la marine, demande un supplément de crédit de 347,000 f.

Acte est donné de la présentation du projet de loi.

M. LE PRÉSIDENT : L'ordre du jour appelle la suite de la délibération du projet de loi sur la banque de Rouen. La commission m'a fait savoir qu'elle n'avait pas terminé son travail sur la révision de quelques articles des statuts. Elle demande en conséquence le renvoi du débat à lundi. Il n'y a pas d'opposition ? (Non ! non !)

FEUILLETON DU CENSEUR.

CHRONIQUE THÉÂTRALE.

Nous avons pu enfin entendre en entier la partition de *la Favorite* ; mais il faut avouer que cette dernière œuvre de Donizetti n'a point répondu à l'attente générale. C'est là une espèce de pastiche où sont venus se fondre, — nous dirions presque se confondre, — des motifs de plusieurs opéras connus du même auteur, et de nombreux emprunts faits à Meyerbeer, à Halevy et à Spontini. Le libretto offre quelques belles scènes d'un effet saisissant ; malheureusement alors l'inspiration du maître semble comme avoir été écrasée par la situation, et n'a trouvé à son service que des mélodies presque triviales et communes. Le final du second acte, à part quelques accents d'un caractère profond, reste beaucoup trop en arrière du célèbre anathème de *la Juive*, auquel cependant Donizetti a emprunté quelques parties. Quant au final du troisième acte, le chant ressemble fort à un air de bravoure, quand il demanderait, au contraire, une grande puissance de style et les contrastes les plus opposés. La scène se termine par une belle et longue tirade, et là on était en droit d'attendre un admirable septuor de l'auteur de *la Lucia*. Il faut cependant louer la belle romance du premier acte, la romance que chante Alphonse, un grand air au troisième acte et quelques phrases pleines de sentiment et de passion dans le grand duo du dernier acte.

Certes, on comprend bien, en écoutant la musique de *la Favorite*, que c'est là l'œuvre d'un compositeur expérimenté, et qui possède le don de la mélodie à un degré assez remarquable ; mais on s'aperçoit aussi que cette partition est une œuvre de commande plutôt que d'inspiration, et qu'en général le métier y tient trop souvent la place de l'art.

Les chanteurs eussent pu donner, il est vrai, plus de relief à cette musique italienne, en général bien écrite pour la voix. Ils ne l'ont malheureusement que médiocrement réchauffée dans les endroits mêmes où principal rôle, celui de *la Favorite* : M^{lle} Miro, nous l'avons écrit souvent, qu'elle puisse aborder tous les rôles avec un égal succès. Celui de la Favorite n'est point dans la nature de sa voix, et le plus souvent elle a remué court. On a, nous le savons, applaudi ces cris exagérés et certains tours de force hors de propos en pareille situation ; mais nous avons cherché vainement le caractère vrai et intime de certaines phrases dans ces efforts de voix qui couraient après l'effet sans l'atteindre. Pourquoi aussi vouloir bon gré mal gré se faire, *ex abrupto*, une voix de médium qu'on n'a

pas ? On étudie bien certains passages par des transpositions, mais aussi on dénature la véritable couleur d'un rôle. Aussi avons-nous eu *la Favorite* chantée en opéra-comique et non point *la Favorite* telle que la dit M^{lle} Stolz ou M^{lle} Roule. M^{lle} Miro est une cantatrice qui, par son talent, est devenue l'idole du public ; mais nous lui conseillons, dans l'intérêt de sa gloire, de se risquer le plus rarement possible dans des rôles en dehors de la nature de sa voix, comme l'est celui de la Favorite.

M. Lesbros s'est tenu davantage dans la mesure et le rythme. Pourquoi donc cette voix, si travaillée qu'elle est, semble-t-elle comme tenir péniblement l'auditeur en suspens ? Nous pensons que c'est qu'elle manque par trop de naturel.

M. Arnaud a mis dans le rôle de Fernand toutes les ressources qu'il possède comme chanteur ; mais, malgré toute sa bonne volonté, il ne peut, encore novice qu'il est au théâtre, mettre tout l'art, tout le charme, toute l'habileté qu'on pourrait demander à un premier ténor sur une scène aussi importante que la nôtre. M. Arnaud, avec cette méthode de cris à tous propos, fait fausse route nécessairement. Il est fort possible que cette méthode vociférante, dite à la Duprez, fasse pâmer d'aise certains amateurs : pour nous, nous en sommes encore à préférer la méthode de Garcia, laquelle a produit Nourrit, Falcon, Malibran, et tous les chanteurs enfin qui, dans ces derniers temps, ont eu une si puissante influence sur l'art et sur le public.

M. Junca a eu plus d'une intonation douteuse et n'a pas toujours tiré un merveilleux parti de son rôle de moine.

Les danses sont assez médiocrement dessinées. En somme, musique, chanteurs, danseurs et orchestre n'ont obtenu qu'un demi-succès. C'est donc une partition dont l'existence ne peut se prolonger guère au-delà des derniers jours de carême.

Le théâtre des Célestins vient de monter trois pièces nouvelles qui, à elles trois, feraient difficilement une pièce bonne et amusante : *Jeannie le Breton*, *Toby le Sorcier* et *les Vieilles Amours*.

Cherchons donc ensemble s'il y a lieu de se recréer quelque peu dans ces sept longs actes choisis par deux bénéficiaires.

Jeannie est un rude Breton qui a fait la guerre de la Vendée sous Charrette et qui possède une fille sujette aux palpitations de cœur, laquelle a toujours au service de son père deux longs bras pour l'embrasser chaque fois qu'il rentre ou qu'il sort. C'est là tout le langage de cette jeune fille durant ce drame. Dans cette famille patriarcale se présentent deux hommes, un comte ambitieux et un marquis industriel. Marquis et comte ne trouvent rien de plus ingénieux pour arriver l'un aux honneurs, l'autre à la fortune, que de créer un journal, c'est Jeannie qu'ils ont choisi pour gérant responsable, Jeannie, brave comme Lescure ou Larochejaquelein, mais qui ne sait ni lire ni écrire ; et voilà ces trois hommes qui

s'en vont à Paris, en plein Directoire, faire la cour à Barras.

Le président du Directoire achète le journal. Mais, comme MM. le comte et le marquis sont passés, pour arriver à leur but, par toutes sortes de lâchetés, Jeannie, dont on s'est servi du nom, s'avise de demander compte de son honneur, compromis à son insu, au marquis qu'il tue en duel sans autre forme de procès ; puis il retourne tranquillement dans sa Bretagne, débarrassé des hommes et des choses quelconques de la civilisation, après avoir marié sa fille aux longs bras à un journaliste honnête homme. Et notez qu'ici je vous fais grâce des conversations à perte de vue sur le passé, le présent et l'avenir de la politique, conversations que tout le monde peut avoir plus ou moins lues dans tous les journaux de l'époque, et qui ont paru si peu récréatives au public, qu'il s'est mis tout simplement à rire et à causer de la pluie, du beau temps, de la direction future de nos théâtres, et de plusieurs autres choses tout aussi intéressantes.

Puis sont venues des scènes de duel, d'insultes personnelles, que saisissez un va-et-vient de nominations à des ambassades, de journaux qu'on vend, qu'on rachète, qu'on nie, qu'on déchire, qu'on vante. Avec la meilleure volonté du monde, vous voyez bien qu'il n'y a rien de bien amusant, de bien saisissant, de bien neuf dans ce monde d'intrigans, de dupes et de niais. Si du moins il y avait à travers ces marionnettes quelque puissante et noble passion qui donnât quelque vie à cette action si vide et si vague ; mais l'auteur, qu'on sait être M. Alexandre Dumas, n'a point osé aborder franchement son sujet. Son journaliste vénalet ainsi que son journaliste honnête homme ne prouvent rien ni pour ni contre le journalisme ; ce sont comme deux prémisses sans conclusion. Quant au style, il est à la hauteur de l'action, énormément boursoufflé, guindé et creux.

M. Alexandre, par son jeu énergique et chaleureux, a quelque peu sauvé la pièce.

Mais au moins, si *Jeannie le Breton* n'est guère amusant, en revanche, *Toby le Sorcier* est la pièce la plus ennuyeuse, la plus usée que nous sachions. C'est encore du chauvinisme sous les traits d'une vivandière de la vieille garde, passée à l'état de comtesse (la vivandière). Vous dire comment elle a eu un enfant d'un pauvre soldat mort au champ d'honneur, comment elle est arrivée à épouser un vicomte poltron, et comment elle se passionne pour le bon vin, les grands beaux hommes et les zouettes des bergers, autant vaudrait copier un misérable *ana*. Quant à Toby, il sait tout, voit tout, entend tout, ni plus ni moins que le Solitaire de M. d'Arincourt, ce qui n'empêche pas qu'il ne soit guère amusant. Aussi a-t-on vigoureusement sifflé le prétendu vaudeville, malgré la verve de M^{lle} Legaigneur et la bonhomie de M. Ambroise.

Les *Vieilles Amours* ont du moins quelques situations assez comiques, un dialogue spirituel. C'est cet heureux étudiant en droit ou en médecine

L'ordre du jour appelle la discussion du projet de loi sur l'appel de 80,000 hommes pris sur la classe de 1842.

M. LE GÉNÉRAL SUBERVIC : La loi en discussion se rattache à un système d'organisation qu'on nous a promis depuis long-temps et que nous n'avons pas encore obtenu. Cependant un système d'organisation est le seul moyen de protéger et de défendre le pays, et de faire des économies réelles.

Si, en 1833, on avait adopté le projet qui fut alors présenté par M. le maréchal Soult, vous auriez aujourd'hui 320,000 hommes dans la réserve et une armée, en tout, de 850,000 hommes.

La commission, dans son rapport, dit qu'un projet d'ensemble sera probablement présenté ; mais je crois que la chambre désirerait entendre cette assurance de la bouche de M. le ministre de la guerre lui-même.

M. LE PRÉSIDENT DU CONSEIL : La chambre sait qu'en 1833 j'ai présenté un projet sur la réserve. Ce projet fut pendant quelque temps livré à l'examen et à la discussion ; mais, en définitive, il n'y fut donné aucune suite. Depuis, étranger aux affaires, je n'ai pas pu le reprendre. Cependant, dès l'année dernière, un projet a été soumis aux chambres sur le recrutement de l'armée, projet qui avait pour but de modifier certaines dispositions de la loi de 1832. La chambre sait qu'après une discussion lumineuse le projet fut porté à la chambre des pairs où il s'arrêta.

Depuis j'ai cru convenable de nommer une commission prise au sein des deux chambres pour examiner ce qui avait été fait en 1841. Je suis indirectement informé que cette commission, après vingt séances, a assez avancé son travail pour faire espérer que dans huit ou dix jours elle pourra me le remettre. Le projet, qui, par suite, pourra être rédigé, sera infailliblement soumis aux chambres dans le cours de la prochaine session.

Je dirai, au surplus, que le principe de la réserve est écrit dans la loi de 1832 ; je n'ai pas besoin d'une nouvelle loi pour faire choix des hommes appartenant à l'armée qui seront renvoyés dans la réserve. L'ordonnance royale du 8 septembre a déterminé ce que j'aurais à faire.

J'ai appris que la commission proposait de porter à neuf années la durée du service. Il est probable que j'adopterai cette prolongation de service. Je le ferai dans l'espoir que cela me facilitera les moyens dont j'ai besoin au sujet des armes spéciales.

M. LE GÉNÉRAL SUBERVIC : Je crois, messieurs, que la chambre aura à regretter que le maréchal n'ait pas persisté dans son premier projet, qui était fort et efficace. D'après le nouveau projet, je dis qu'on ne préparera pas une vraie réserve.

M. LE GÉNÉRAL PAIKHANS, rapporteur : La commission n'a pas eu à se préoccuper des questions qui viennent de se produire. La commission s'est bornée à reconnaître et à déclarer que dans le fait il n'y avait pas actuellement de réserve. M. le président du conseil est venu dans le sein de la commission et il est tombé d'accord avec nous sur la nécessité d'avoir dès cette session une loi qui statuât à cet égard. (Aux voix ! aux voix !)

Les articles du projet sont mis aux voix et adoptés sans discussion, tels que le gouvernement les a présentés ; voici ces articles :

Art. 1^{er}. Il sera fait en 1843 un appel de 80,000 hommes sur la classe de 1842, pour le recrutement des troupes de terre et de mer. — Adopté.

Art. 2. La répartition de ces 80,000 hommes entre les départements du royaume sera faite par une ordonnance royale, proportionnellement au nombre des jeunes gens inscrits sur les listes de tirage de la classe appelée.

Si, par suite de circonstances extraordinaires, le nombre des jeunes gens inscrits sur les listes de tirage de quelques cantons ou départements ne peut être connu dans le délai qui aura été déterminé par la même ordonnance royale, ce nombre sera remplacé, pour les cantons ou départements en retard, par la moyenne des jeunes gens inscrits sur les listes de tirage des six classes précédentes.

Le tableau général de la répartition sera inséré au Bulletin des Lois et communiqué aux chambres. — Adopté.

Art 3 et dernier. La sous-répartition du contingent assigné à chaque département aura lieu entre les cantons proportionnellement au nombre des jeunes gens inscrits sur les listes de tirage de chaque canton.

Elle sera faite par le préfet, en conseil de préfecture, et rendue publique, par voie d'affiches, avant l'ouverture des opérations des conseils de révision.

Dans le cas où les listes de tirage de quelques cantons ne seraient pas parvenues en temps utile au préfet, il sera procédé, pour la sous-répartition, à l'égard des cantons en retard, de la manière indiquée au deuxième paragraphe de l'art. 2 ci-dessus. — Adopté.

La chambre passe au scrutin ; en voici le résultat :

Nombre des votants.	239
Majorité absolue.	120
Boules blanches.	229
Boules noires.	10

La chambre a adopté.

La séance est levée à trois heures.

AFRIQUE FRANÇAISE.

(Correspondance particulière du Centre.)

Le *Moniteur algérien* du 26 février contient ce qui suit :

« Nous connaissons enfin l'ensemble des opérations de la campagne d'hiver dans la province d'Oran et leurs résultats généraux ; en voici le résumé :

« Dans les années précédentes, la cessation des hostilités pendant les grandes chaleurs, et surtout pendant les cinq mois ordinairement pluvieux, permettait à l'ennemi de réparer ses pertes et de recommencer la guerre au printemps avec les mêmes forces ; d'un autre côté, les tribus

semaient tranquillement les grains et faisaient pâturer leurs troupeaux dans les vallées chaudes réservées pour cette saison. Pour les soumettre, il fallait les priver de ces avantages et ne pas leur laisser un moment de répit. C'est ce qu'ont fait les divisions du général de Lamoricière autour de Mascara et du général Budeau autour de Mostaganem.

« Ces troupes, pour accomplir cette tâche, ont eu beaucoup à souffrir ; elles ont souvent été assaillies par des pluies froides et des grêles, elles ont voyagé et bivouaqué bien des jours sur la neige : elles ont traversé des rivières débordées, fait des marches forcées et livré une foule de petits combats. Tout a été supporté par elles avec courage et dévouement, parce qu'elles jugeaient que c'était la seule manière de terminer, à la gloire du pays, cette guerre si difficile par les circonstances qui tiennent au climat, à la configuration du sol et surtout à la constitution sociale et agricole des Arabes, à leurs mœurs et à leur religion. Leurs généreux efforts ont été couronnés par de beaux succès.

« Les généraux de Lamoricière et Budeau, qui manœuvraient de concert, ont soumis pendant l'hiver les Bordjias, les Beni-Chongrains, les Sidi-Dahos et plusieurs petites tribus qui habitent entre l'Illil et l'Habra. De rudes coups ont été portés aux Hachems par la division de Mascara. Les cavaliers de cette grande et puissante tribu ont souvent été battus ; grand nombre de leurs tentes et de leurs troupeaux ont été enlevés, et il leur a été fait cinq ou six cents prisonniers. Leurs silos ont formé la principale base de l'alimentation de 6,700 hommes composant la colonne et la garnison de Mascara. Cependant les Hachems résistaient encore le 20 de ce mois, mais leur résistance était devenue toute passive ; ils ne défendaient plus ni leurs silos, ni leurs tentes, ni leurs troupeaux ; la fuite était leur seul moyen, et ils ne peuvent tarder à se soumettre.

« L'occupation agissante de Mascara et de Mostaganem n'a pas borné son influence au cercle qui avait été tracé à son action sur l'un et l'autre point. Le spectacle des misères que souffraient les populations tous les jours envahies a porté la terreur dans l'ouest de la province qui voyait que le printemps allait lui amener les mêmes calamités, et qui, d'ailleurs, avait déjà beaucoup souffert par les contributions de guerre et les nombreuses razzias qu'avait faites le général de Lamoricière à la fin de 1840 et au commencement de 1841. Depuis, la réunion sous les ordres du général Mustapha de tous les Douairs et Smélas qui, jusque-là, étaient restés chez l'ennemi, donnait à ce chef 1,000 ou 1,200 cavaliers d'élite qui, en une marche de nuit, pouvaient se porter à quinze lieues. Les tribus avaient évacué tous les terrains dans ce rayon, et, forcées de se retirer dans les hautes montagnes, elles voyaient périr chaque jour leurs vieillards, leurs enfants et leurs troupeaux par l'influence d'un hiver rigoureux et par le manque de nourriture.

« Cette triste situation a provoqué une révolte contre l'émir. Plusieurs tribus réunies ont proclamé pour chef Ouled-Sidi-Chigr, marabout issu d'une noble famille du désert, et celui-ci s'est empressé de se mettre sous la protection de la France.

« Le colonel Tempourre et le général Mustapha sont sortis d'Oran pour l'appuyer ; mais, forcés de rentrer à cause du mauvais temps, Abd-el-Kader est accouru et a profité de notre absence pour châtier les dissidents et en ramener plusieurs fractions sous son obéissance. Le gouverneur-général est arrivé avec deux bataillons de renfort ; il a marché sur Tlemcen, en a chassé l'émir et y a installé Ouled-Sidi-Chigr.

« Le 4 février, l'émir a été joint sur la rive gauche de la Tafna et poursuivi jusqu'à la frontière du Maroc qu'il a dépassée pour aller camper sous les murs d'Oudjar ; on lui a pris, dans cette poursuite un canon, 36 chevaux, 6 cavaliers et un étendard ; on lui a tué une trentaine d'hommes. Notre petite colonne est rentrée à Tlemcen chargée de blé et d'orge. Plusieurs tribus y sont venues faire leur soumission, mais d'autres hésitaient encore à cause du voisinage de l'émir et du fort de Sebdom, situé à treize lieues sud-ouest de Tlemcen et occupé par le kalifa Bou-Hamedi avec une force assez considérable.

« Le gouverneur-général a senti que pour compléter et considérer l'œuvre de soumission de l'ouest, il fallait détruire cette dernière forteresse de la seconde ligne de l'émir. Il y a marché à travers l'Atlas, couvert de neiges, et le 9 février le fort a été détruit. On y a trouvé sept pièces en bronze, dont deux fondues à Tlemcen, du fer, du plomb, etc.

« Cette action a déterminé la soumission de toutes les tribus hésitantes, et des Beni-Amers eux-mêmes qui comptent plus de 3,000 cavaliers.

« Malgré une pluie incessante, on est parvenu à approvisionner assez Tlemcen pour y laisser un bataillon et toute la cavalerie de Mustapha, pendant que le reste des troupes se rendait à Oran pour y prendre un grand convoi et le ramener à Tlemcen.

« Sur la route la colonne a été frappée par un spectacle bien nouveau. Cette contrée, que nous n'avions jamais traversée que dans une solitude complète ou harcelés par des nuées de cavaliers, était couverte de douars, de troupeaux et de labourers. Les populations bordaient la route pour nous offrir à acheter des bœufs, des moutons, de la volaille, des œufs et des fruits secs.

« Les Ouled-Zeïr, fraction des Beni-Amers, ont offert un déjeuner au gouverneur-général ; il l'a accepté et s'est entretenu long-temps avec les chefs. Plusieurs petites caravanes chargées de denrées se dirigeaient soit sur Tlemcen, soit sur Oran. Enfin partout régnaient la sécurité et la joie. Les populations par leur activité semblaient vouloir se dédommager de la longue privation de commerce et d'agriculture.

« Les cavaliers et les chefs des Garabas, qui ont joué près d'Oran le même rôle que les Hadjoutes dans les environs d'Alger, sont venus au-devant du gouverneur. Ils ont demandé à faire partie du maghzen d'Oran, ce qui leur a été accordé. Ces cavaliers habiles et entreprenants seront d'utiles auxiliaires sous les ordres de Mustapha.

« Avant de quitter Oran pour rentrer à Alger, le gouverneur a reçu un

courrier de Mustapha ; il a annoncé qu'Abd-el-Kader, profitant de l'éloignement de la colonne, a quitté son camp, près de Nedroma, pour aller à led-Sidi-Chigr, qui était allé camper au milieu des Ghossels, pour attaquer instruit de ce fait, est sorti comme un trait de Tlemcen, a joint l'émir sur l'Oued-Zeitoun, l'a battu, dispersé et jeté sur la rive gauche de Tafna, en lui tuant des hommes, en lui prenant deux officiers, 30 chevaux et deux étendards ; l'émir a fui, dit-on, tout seul vers la frontière du Maroc.

« Ce combat avait lieu le 19. Le 23, des Arabes venant de Mascara auraient qu'une partie des Hachems avait fait sa soumission au général Lamoricière. Telle était la situation de l'ouest à cette date ; elle ne peut nous en donner une idée exacte. Les troupes ont fait la détermination des peuples qui forment les gouvernements des trois kalifas de l'est. »

« On nous écrit d'Alger, le 17 février : Un bâtiment de commerce, venant de Mostaganem avec un chargement de bœufs pour le compte de l'administration des subsistances, avait fait côte près de la Maison-Carrée. Ce navire est le brick la *Divine Providence*, capitaine Trapani, Napolitain. Le navire et la cargaison, tout est perdu.

« Un arrêté de M. le lieutenant-général gouverneur, en date d'Oran le 22 février, rapporte celui du 18 septembre dernier, par lequel l'exportation des bêtes bovines d'un point de l'Algérie sur un autre était interdite.

« Les canons pris à Abd-el-Kader portent au-dessus de la lumière des inscriptions arabes qui indiquent qu'ils ont été fondus à Tlemcen dans les années 1256 et 1257 de l'hégire (1840 et 1841), par ordre de Hadj Abd-el-Kader, qui y prend le titre de Nassar-el-Din, ou celui qui a triomphé pour la religion, ce qui, par parenthèse, se trouve démenti par cette circonstance.

« La campagne que M. le général Bugeaud vient de faire malgré un hiver rigoureux a eu pour résultat un grand nombre de soumissions, parmi lesquelles on remarque surtout celle de l'importante tribu des Beni-Amers, dont l'adhésion a été si complète, assure-t-on, et si franche, qu'on a pu charger les habitants de cette tribu de diriger sur Tlemcen un convoi qu'eux seuls ont escorté.

COUR D'ASSISES DU PUY-DE-DOME.

Présidence de M. Pagès.

AFFAIRE DES TROUBLES DE CLERMONT.

Audience du 2 mars.

L'audience est ouverte à dix heures. Bernard demande et obtient l'autorisation de se retirer.

M. Descombes, conseiller-adjoint à la cour, est indisposé et n'a pu prendre part aux débats.

M^e Grellet prend la parole en faveur de Fouquet.

M^e Goutay plaide pour Lassalas.

M^e Salleneuve parle pour Soulier, M^e Bayle pour Magnin, M^e Debarès pour Trachet, M^e Tardif pour Moranges, M^e Rochefort pour Sanitas.

L'audience est levée à cinq heures.

COUR D'ASSISES DU RHONE.

Présidence de M. DE VAUXONNE.

Audience du 5 mars.

Arrestation de la malle-poste et vol commis à main armée par une bande de malfaiteurs.

Le nommé Mathieu Gros, âgé de 36 ans, menuisier à Chevrières, comparait aujourd'hui devant la cour d'assises pour un crime commis il y a onze ans dans les circonstances suivantes :

Dans la nuit du 4 au 5 mars 1831, vers une heure du matin, la malle-poste de Lyon à Paris, après avoir dépassé la Tour-de-Salvagny, était arrivée sur le territoire de Lentiilly, près l'Arbresle, lorsqu'une bande d'hommes armés se précipita au devant des chevaux, força le postillon d'arrêter et enjoignit au courrier, ainsi qu'aux voyageurs, de descendre. Ces ordres exécutés, celui qui paraissait le chef nomma le courrier de lui livrer l'argent du gouvernement, déclarant qu'il n'en voulait pas aux propriétés particulières ; mais en même temps il monta dans l'intérieur de la voiture, ouvrit le coffre et y prit une somme de 4,000 fr. appartenant à M. Gréffroy, notaire à Roanne et l'un des voyageurs. En outre, il prit dans le cabinet un sac appartenant au courrier et qui contenait 292 fr. destinés à payer les frais courants de la route. Restait à visiter le magasin de la malle ; le chef ordonna au courrier de l'ouvrir, mais il n'en avait pas la clé. Les voleurs essayèrent alors de l'enfoncer à coups de hache ; ils n'avaient pu réussir encore, lorsque le bruit d'une voiture se fit entendre ; ils prirent alors la fuite, emportant leur butin.

Durant cette scène, les voyageurs, au nombre de trois, avaient été placés à quelque distance de la voiture ; deux hommes veillaient sur tous leurs mouvements ; deux autres tenaient leurs carabines sur la poitrine du courrier. La bande était composée de dix hommes, dont sept coopèrent directement à l'arrestation de la malle, et trois restèrent en observation sur le côté du chemin ; leurs figures étaient barbouillées de noir et ils se donnaient entre eux les titres de capitaine, brigadier, caporal. Celui qu'ils nommaient capitaine, homme d'un certain âge, semblait, selon le rapport des voyageurs, familier avec ces sortes d'expéditions ; ses compagnons obéissaient ponctuellement à ses moindres ordres : c'était le nommé Antoine-Louis Croizier, ancien chouan. Il avait lui-même organisé la bande et recruté ses complices, au nombre desquels se trouvait le nommé Mathieu Gros, accusé. La plupart de ces brigands furent arrêtés après leur crime et condamnés aux travaux forcés. Parmi ceux qui échappèrent aux poursuites de la justice était Mathieu Gros qui n'a été arrêté qu'au mois de novembre dernier dans la commune de Longtrève (Loire).

A l'audience, l'accusé a fait des aveux complets ; il a déclaré n'avoir

cine que vous connaissez tous, le héros de la Grande-Chaumière, approfondissant sous toutes ses faces le *far niente*, l'influence du champagne sur le cerveau, et les mœurs bohémiques de la grisette parisienne. Depuis sept mois, le malheureux aime Nini la brodeuse qui, du matin au soir, lui chante *Mire dans mes yeux les yeux*, et une foule de romances analogues à la circonstance. Sept mois d'amour ! vieilles amours ! Il remet donc Nini aux mains d'un de ses amis, prend son chapeau et va tenter d'autres conquêtes : mais il n'a pas fait deux pas, qu'il s'aperçoit qu'il lui reste encore au fond du cœur de l'amour pour la jolie brodeuse, et aussitôt l'infidèle rentre par la fenêtre et va se jeter au genoux de Nini qui pardonne. Le complaisant ami en est pour sa déclaration brûlante et pathétique, qu'il trouvera sans doute à replacer à la première occasion, et ce joyeux trio ne trouve rien de mieux que de terminer cette orageuse journée par un excellent souper. Cette petite pièce, un peu froide, est bien jouée par M. Henri, M. Sommeux et M^{lle} Thibaut.

Véritablement il ne valait guère la peine de rester au théâtre cinq longues heures pour entendre toutes les niaiseries que nous venons de vous raconter, non sans suer sang et eau.

Z.

LA FLAMME D'UN PUNCH.

HISTOIRES DE PLUSIEURS COULEURS.

La vendange avait bouillonné dans les cuves ; aux pampres des vignes on ne voyait plus que des feuilles jaunies, et de loin en loin de toutes petites grappes oubliées par les vendangeurs pour le pauvre qui viendra aussi faire sa récolte, pour l'oiseau des champs à qui la terre donnera son dernier bien. Les feuilles se détachaient sans bruit des noyers et des sycamores, tombaient tristement sur le sol, comme des étoiles qui filent, mais sans éclat ; puis la rafale les faisait tournoyer déjà toutes flétries par la poussière, toutes déchirées aux flancs des buissons dont la verdure ne cache plus les épines. Je ne sais rien de plus triste dans la campagne, rien qui languisse l'âme, rien qui la jette dans une mélancolie plus profonde que ce bruissement des feuilles sèches qui se brisent sous vos pieds, que le vent emporte dans l'air, qu'il heurte aux branches dont il les a détachées, comme pour les arguer, puis qu'il jette à foison, avec dédain, dans les flots qui les voient aller à la mer où tout s'abîme. Je prête malgré moi, invinciblement, une sorte d'âme à ces feuilles ; je les ai vues pointer sous l'écorce de l'arbre, briser la pellicule légère qui les enveloppait, germer en un faisceau, se séparer, s'épanouir, croître, grandir, briller, puis se dessécher, se détacher de la branche et tomber en poussière ; j'ai vu la vie, l'existence ; c'est l'homme, c'est la famille, c'est la société, c'est un peuple. Tout cela

vit et meurt et rentre dans le néant, sans que rien se dérange dans l'ordre des choses ; le néant ! le mot le plus cruel, le plus décevant que je sache dans toutes les langues humaines. Quand un homme a vécu la moitié de sa vie, c'est-à-dire qu'il a dépassé la moyenne de la vie humaine qui est de vingt-sept à trente ans suivant qu'il habite la ville ou la montagne, si le tourbillon des plaisirs ne l'étourdit pas, ne le rend pas aveugle pour ce qui se passe autour de lui, s'ourd aux cris des douleurs qui gémissent, des sanglots qui s'échappent, des tortures qui crient, celui-là ne peut voir de sang-froid l'automne et la chute des feuilles. J'ai vu planter des arbres, ils ont grandi ; j'ai vu élever des monuments de pierre, ils ont duré. L'hiver est venu chaque année dépouiller les arbres, mais le printemps leur a rendu toute leur parure, tout leur éclat. L'hiver est venu jeter sur tous les monuments une couche de vétusté ; mais le soleil, en se rapprochant d'eux, chauffe les pierres et les fait étinceler. Arbres et monuments durent plus que l'homme qui les a plantés, qui les a bâtis. Nous sommes donc bien peu de chose ! Si nous avons quelque valeur, elle n'est pas dans la matière qui périt, elle est dans la pensée humaine qui survit à chacun pour diriger les générations qui viendront ; et ce qui m'afflige, c'est que parmi les hommes les uns ignorent cette pensée, flambeau que tout siècle reçoit et remet au siècle qui suit, après l'avoir porté un peu plus loin ; c'est que les autres la renient et proclament l'impuissance de toute société qui passe et meurt, selon eux, sans rien laisser après elle.

J'étais donc attristé de ce que je voyais autour de moi ; heureusement je ne fus pas long-temps seul. Tous étaient venus avec des idées de bonheur et de plaisir ; c'était le dernier jour passé à la campagne, le soir même on retournerait à la ville, et nous voulions fêter ce jour comme nous avions célébré celui de l'installation. Celui-là avait été un baptême, celui-ci était un adieu ; tout est commencement et fin dans la vie. J'aurais été fort mal venu avec mes idées pleines de mélancolie ; nous étions sur la colline qui s'étend de la Mulatière à Sainte-Foy, bien haut. A notre gauche apparaissait une partie de Lyon dont le clocher de Saint-Iréné et la tour carrée de l'Observatoire de Fourvières semblaient les deux grandes sentinelles. Au-dessous s'étendait la grande plaine du Dauphiné où les maisons se pressent, se heurtent à ce point qu'on dirait de loin une immense ville coupée de nombreuses promenades. Devant nous Sain-Fonds, puis, un peu plus vers la droite, le village de Faisin qui de là semblait une incrustation contre la montagne, puis des châteaux isolés, des tours solitaires qui s'élançaient au ciel, le gracieux village de Solèze assis sur une colline dont la rivière d'Ozon baigne le pied ; puis, dans l'horizon lointain, les crêtes dentelées sur lesquelles plane le mont Pilat, si fécond en ruisseaux, tout couronné de grands bois de sapins, et qui domine le bassin de la Loire en se riant de tous les hauts-fourneaux qui s'efforcent de lancer jusqu'à lui leurs nuages de fumée ; puis enfin, à nos

pieds, le Rhône avec ses larges contours, ses îles encore vertes, roulant ses flots dont le mugissement arrivait à nous comme le doux murmure d'un ruisseau.

Ce magnifique panorama dans lequel on découvre chaque jour des beautés inconnues qui lui donnent un aspect nouveau n'était pas de nature à donner de tristes pensées ; la course, l'air vif de la montagne avaient singulièrement aiguisé l'appétit, et ce fut avec un certain plaisir que toute la compagnie entendit ces mots bien simples : *A table !* Le dîner fut charmant et ordonné avec esprit, et la jeune maîtresse de la maison en fit les honneurs avec cette grâce si naturelle, si aisée, qui donne du charme à toutes choses.

Quand le moka eut bouillonné dans les globes de cristal de nouvelle invention, remplies tassés, et que la vieille eau-de-vie eut couronné les verres de ses mille topages, la porte du salon ouvrit ses deux battants et toute la salle s'abattit dans le jardin. Ceux-là s'élançèrent dans les branches des arbres sur les ailes d'une escarpolette ; ceux-ci coururent aux boules ; d'autres s'élevèrent le plus mollement possible sur le gazon émailé de quelque peu de gazon dans les matinées brumeuses et les premières atteintes du froid, et la maîtresse de la maison, serpentant à travers les petites allées, les arbres nains et les plantes déjà tristes, donna l'exemple d'une rafle générale sur tout ce qui restait de fleurs ; toutes les dames se firent de petits bouquets, tandis que, retirés dans un petit coin, quelques jeunes gens tiraient de leurs pipes élégantes des cigarres genevoises et s'enveloppaient d'une aura de fumée comme d'un cercle magique dont les dames ne pouvaient pas approcher. Le paysage n'était plus le même, l'aspect du ciel était changé, et, quoique le soleil fût encore loin d'aller cacher sa tête derrière la montagne d'Izeron, il avait entièrement disparu sous les masses flottantes de nuages noirs que le vent du midi chassait lourdement et amoncelait sur l'horizon. Fourvières était couverte de nuées immenses et à travers lesquelles on ne perceait pas un rayon, et qui faisaient à l'Observatoire une couronne gigantesque. Aucun parmi nous ne pouvait se tromper sur ce préage auquel nous devînons le temps quelquefois un jour à l'avance, et nous criâmes tous : « L'orage ! voici l'orage ! » On se prépara promptement au départ, mais, quelque promptitude qu'on y mit, l'orage ne nous en laissa pas le temps ; de larges gouttes, tombant avec bruit au travers des branches et des feuilles, ne permettaient plus de songer à la retraite. Nous aurions pu en le temps de descendre à la grande route pour prendre nos voitures. On rentra à la hâte. Quelques minutes après la pluie tombait par torrents, et, chassée par le vent du midi, venait fouetter les vitres. Bien qu'il ne fasse pas froid, on aime le feu à la campagne. Le soir, quand il pleut ; de grosses branches furent entassées, le feu pétilla dans lâtre, et nous fîmes un grand demi-cercle devant la flamme qui renvoyait nos silhouettes, mobiles comme elle-même, sur le mur opposé. On avait

participe à cet attentat qu'à l'instigation du sieur Crozier, chef de la bande, qui lui avait persuadé qu'il ne s'agissait que d'un coup de main politique, semblable à ceux qu'il avait lui-même pris part aux époques de la révolution et de cent jours.

Sur huit témoins assignés, quatre seulement ont comparu. M. Geoffroy, l'un des voyageurs, a déclaré qu'aucun mal n'avait été fait aux personnes qui se trouvaient dans la voiture. Le sieur Crozier fils, condamné en 1832 comme complice de ce même crime et gracié en 1840, a fait une déposition semblable, ajoutant qu'il ne reconnaissait pas l'accusé, parce que l'événement avait eu lieu il y a plus de dix ans. L'accusation a été soutenue par M. Laborie, avocat-général. Ce magistrat a représenté Gros comme excité par la cupidité, puisqu'il a reçu pour sa part une somme de 400 fr., plutôt que par un but politique. Mathieu Gros, a-t-il dit, ne doit pas être considéré comme ayant cédé aveuglément à l'influence de Crozier père, puisqu'il y recrutait des complices et qu'il était un des agents les plus déterminés de l'entreprise. Toutefois, M. Laborie, en considération des renseignements favorables recueillis sur le compte de l'accusé, ne s'est pas opposé à l'admission des circonstances atténuantes.

M. Janson a présenté la défense de l'accusé. Après avoir dépeint le caractère de Crozier, qui a conduit l'entreprise, le défenseur a présenté son client comme séduite et égaré par le retour de messes de cet homme qui était parvenu à lui persuader que le retour de l'ancienne dynastie était prochain, et que cette affaire, à laquelle Crozier voulait donner un but politique, leur méritait une bonne récompense. Entrant ensuite dans la discussion des faits, M. Janson combat successivement les charges de l'accusation; il appelle l'attention des jurés sur les antécédents favorables de l'accusé jusqu'au moment du crime; il leur fait remarquer que même depuis l'attentat, et pendant l'espace de onze années, il a vécu d'une manière honnête et laborieuse, quoique sa misère fût extrême.

L'avocat termine ainsi : Je vous demande l'acquiescement de Mathieu Gros d'abord parce qu'il me semble que c'est justice, car il ne doit point y avoir de crime là où il y a eu pour ainsi dire expiation, et l'accusé a expié par onze années de misère l'erreur d'un moment, et parce qu'il a servi d'instrument passif pour une cause qu'il ne comprenait pas. Je vous demande son acquiescement parce que cet homme, en avouant tout sans détour, s'est livré à votre merci et que votre générosité doit être aussi grande que sa confiance en moi, et parce que l'oubli d'un crime qui a eu lieu il y a onze ans est désormais sans danger pour la société et le gouvernement. J'espère donc, MM. les jurés, que vous rendrez à sa famille un homme qui est son seul soutien, et ce sera de votre part un acte de bonne justice.

Après des répliques animées de M. l'avocat-général et du défenseur, M. le président fait le résumé de la délibération, le jury rapporte un verdict de culpabilité avec des circonstances atténuantes. La cour, abaissant la peine de deux degrés, condamne Mathieu Gros à cinq ans de réclusion sans exposition.

Chronique.

LYON.

Avant-hier matin, une voiture chargée de foin et de paille entrant dans la maison n° 25, rue Louis-le-Grand. La charge, un peu trop élevée, a pris feu tout-à-coup par le frottement contre le tuyau du poêle de la loge du portier qui traverse ce passage pour communiquer la chaleur à une pièce voisine. Aux cris des crocheteurs qui suivaient la voiture, les conducteurs l'ont fait rétrograder jusque sur la place où l'on s'est empressé de jeter à terre ce qui était déjà la proie des flammes et de l'éteindre. On a ainsi sauvé une partie de la charge, les chevaux et la voiture.

— On s'occupe de paver dans toute leur étendue la rue de la Boucherie-des-Terreux ainsi que l'espace adjacent qu'occupait le bâtiment récemment démoli.

— M. Siran, notre ancien premier ténor, est arrivé à Lyon.

— Le Recueil des actes administratifs du département du Rhône contient un arrêté et une instruction familière relatifs à l'échenillage de la vigne.

— Sur la demande de la plupart de ses auditeurs, M. Grossardi croit devoir changer l'heure du cours public et gratuit de langue italienne qu'il a ouvert le 28 février dernier.

Les leçons, qui se continueront les lundis et vendredis dans la salle Henri IV à l'Hôtel-de-Ville, auront lieu maintenant de 3 à 4 heures du soir.

— La réparation de la place des Jacobins est commencée. Le marché établi sur cette place sera bordé d'un trottoir pavé sur lequel les acheteurs pourront circuler à l'abri des inconvénients de la rue. On a adopté pour la voie charretière le système employé au passage Saint-Côme, c'est-à-dire que l'on a utilisé tout l'espace pour la circulation, en supprimant les ruisseaux latéraux et en ménageant l'écoulement des eaux le long des bordures des

trottoirs. Il serait à désirer que le même système fût prolongé dans toute la longueur de la rue Saint-Dominique, où l'on voit de chaque côté un espace de cinquante centimètres perdu entre les trottoirs et le ruisseau.

— Hier matin, deux bateaux à vapeur du Rhône, partis de Lyon lorsque le brouillard était d'une grande intensité, se sont rencontrés et heurtés l'un contre l'autre. L'Aigle n° 2 a essuyé quelques dommages, principalement à son tambour. Les voyageurs ont été obligés de retourner à terre, et le bateau n'a pu continuer sa route.

Spectacles du 6 mars 1842.

GRAND-THÉÂTRE.—Le Brasseur de Preston.— La Dame blanche. CÉLESTINS.— Jeannic-le-Breton.— Les Vieilles Amours.— Toby-le-Sorcier.

DÉPARTEMENTS.

On écrit de Lavit (Tarn-et-Garonne), le 25 février :

« Un événement déplorable vient à l'instant de plonger notre ville dans la consternation la plus grande. Pendant le tirage au sort et au moment où M. le sous-préfet de Castelsarrasin était occupé à mettre les bulletins dans l'urne, les poutres du plancher en cloison de la chambre où se trouvaient réunis les jeunes gens ont cédé sous leurs pieds; les deux tiers de cette chambre se sont enfoncés, ce qui a entraîné, en croulant, l'éboulement d'autres cloisons nouvellement construites dont les briques sont tombées avec fracas sur ces mêmes personnes qui venaient de descendre si violemment dans une des chambres du premier.

« Les secours ont été si prompts, malgré le danger qui pouvait exister encore pour les personnes qui se dévouaient, que les victimes ont été dégagées en moins d'une demi-heure :

« M. le sous-préfet avec MM. les maires du canton qui étaient à l'extrémité de cette salle ont seuls échappé au danger; au moyen d'échelles, ils ont été contraints de descendre par les croisées sur lesquelles la plus grande partie étaient suspendus ou adossés.

« Tous les objets retirés de dessous les débris ont été apportés dans une remise voisine. 80 chapeaux ou casquettes environ étaient restés sur la place; le nombre des blessés doit être considérable. Quatre au moins sont en grand danger. Deux gendarmes de la brigade de Beaumont se trouvent au nombre des blessés.

« M. le sous-préfet, malgré cet événement et malgré l'énergique opposition de MM. les maires du canton, a voulu reprendre l'opération du tirage, et les jeunes gens, qui avaient été presque tous blessés, ont été obligés de se faire transporter sur des fauteuils ou des brancards dans le lieu où l'opération se continuait. »

— Le conseil municipal de Dijon, dans sa séance du 8 février dernier, a voté une somme de deux mille francs pour concourir, avec les villes de Troyes et de Châtillon, à une nouvelle étude de chemin de fer projeté, entre Paris et Dijon, par la vallée de la Seine.

Il y aurait ainsi un raccourcissement de dix à douze kilomètres sur le tracé par Til-Châtel et Spoy, et l'on conçoit facilement que la nouvelle direction s'approchant moins de la ville de Gray, il en résulterait de nouvelles chances pour que l'embranchement du chemin s'opérât sous les murs de notre ville.

Le conseil municipal de Pouilly vient de voter une somme de douze mille francs en faveur du chemin de fer de Paris à Lyon par l'Yonne. Cette somme devra être employée en souscriptions d'actions au nom de la commune.

Le conseil municipal de Beaune a voté : 1° la cession gratuite de tous les terrains bâtis ou non parcourus par la ligne sur le territoire de Beaune, y compris ceux de la station et des débarcadères; 2° un minimum d'intérêt de 4 0/0 sur deux millions de francs pendant vingt ans, à partir du jour où le chemin sera livré à la circulation. La nouvelle de ce vote a dû être immédiatement transmise au ministre des travaux publics.

(Revue de la Côte-d'Or.)

Le Précurseur de l'Ouest contient la nouvelle suivante :

Le Marabout dont on sait les mésaventures est arrivé à Nantes, venant de Cayenne avec un chargement de sucre, de café, etc. Au nombre des passagers se trouvait un vieux marin, capitaine au long cours, de Bordeaux.

« Jamais, a-t-il dit en me rappelant toutes les circonstances de la saisie du Marabout, les Anglais ne s'étaient montrés aussi insolents; mais aussi jamais le gouvernement de la France ne s'était montré plus facile et plus lâche en face de ces prétendus rois des mers. »

J'aurais bien désiré pouvoir vous donner quelques extraits du journal de bord, à l'époque de la prise; mais il est arrivé sous cachet avec les pièces de la procédure, pour être remis à l'armateur.

Le capitaine Dijois, commandant le Marabout, est un des plus anciens

les agitant.

Par un effet que les chimistes trouveront tout naturel, — les savants ont la prétention de tout expliquer, — mais auquel je crois que Dieu a donné un sens mystérieux et caché que je n'ai pas le loisir de rechercher ici, cette flamme si belle, si pleine à nos yeux de richesses et de magnificences, cette flamme jetait des teintes affreuses sur tous les visages. Les femmes étaient pâles et décharnées; plus de rose sur les joues, plus sur les lèvres; la lueur les frappant par devant effaçait le nez et toutes les formes en saillie; des figures plates! La peau douce et satinée de leurs jolies petites mains semblait racornie et coquillée comme une vieille peau de parchemin. Il faut renoncer à peindre les hommes, c'était au delà de ce qu'on peut rêver de plus affreux; des moustaches et de la barbe vivantes, agitées, à des figures livides et terreuses qu'on exhume d'une fosse. Pour tous, hommes et femmes, il n'y avait que les yeux qui eussent conservé leur vie et leur éclat. C'était quelque chose d'étrange que ces yeux qui brillaient comme des bougies dans une tête de mort, et le rire homérique qui avait été notre premier mouvement fit bientôt place à un frisson involontaire et au silence le plus profond. Cela dura quelques minutes, puis on se remit peu à peu, on se regarda, et les remarques les plus bizarres, les exclamations les plus pittoresques coururent dans le salon. Tout-à-coup une douce voix s'écria :

— Poète, vous ne nous avez pas dit ce que vous voyez.

— Je vois, répondit celui-ci, je vois courir des légions d'esprits sous la forme légère, aérienne et trompeuse de feux follets; je vois les âmes des femmes enfermées dans ces flammeches planer sur la terre, pénétrer partout, par la cheminée de la mansarde, par les vitres brisées, à travers les barreaux d'une prison. Ce grésillement que vous entendez, c'est leur voix qui chante et qui console; cette flamme, c'est leur amour; il donne la vie, le bonheur. La flamme échauffe... mais elle brûle quelquefois.

— Non, non, murmuraient quelques dames.

— Regardez, reprit-il, écoutez! La vision devient plus évidente, plus palpable. Regardez cette longue traînée d'émeraude sur lesquelles s'agitent ces petits points noirs, ne sont-ce pas les eaux de la Saône où flottent de petites barques? Ces topazes isolées, ce sont les banderoles jaunes des barques pavoisées. Ne voyez-vous point ces étincelles qui brillent de loin en loin, bien petites, sur ce fond obscur? Ce sont les lumières qui scintillent sur les rives. Entendez-vous les chants des matelots? Écoutez! écoutez! Oh! mon Dieu! ils se sont changés en cris aigus; ce sont les cris d'une femme, ses sanglots, ses prières! Ce point qui s'élève, c'est Pierre-Scize; cette ligne lumineuse, c'est le quai tortueux que le gaz illumine. Grâce, grâce!... je n'entends plus que le bruit des flots qui se brisent sur les roches du Pont-de-Pierre.

Il se tut; mais sa cuiller plongeait toujours, s'élevait, s'inclinait toujours, et faisait ruisseler sa cascade de feu. La flamme avait pris une

teinte moins ardente, moins rouge, mais elle projetait toujours un étrange reflet; elle se séparait quelquefois, puis se réunissait plus haut, laissant ainsi apparaître des interstices tout noirs sur un fond toujours changeant.

Un homme prit la parole. — Voyez-vous, dit-il, ces djinns qui tournent autour d'un cheval mort? Voyez-vous ces pauvres enfants du peuple qui n'ont pas de pain, et qui viennent... oh! mon Dieu! c'est horrible à dire! qui viennent arracher au cheval abattu l'un de ses membres palpitants! Regardez, regardez, ils l'emportent pour le repas du soir, le seul de la journée; entendez-vous ces chants démoniaques qui sortent de cet antre? Quelles misères, quelles douleurs, au milieu de tous ces rubis qui scintillent! C'est le monde, la société dans ces flammes qui courent!

Les flammes bleuâtres voltigeaient toujours sur le bol; mais elles s'élevaient moins haut.

— Voyez, dit un petit vieillard, voyez ces feuilles vertes d'un frêne que le vent agite, ces grands arceaux des vieux aqueducs, ces tapis de mousse, ces grenouilles dans les joncs si bien représentés par ces petites langues de feu, longues et acérées. Sur ce nuage blanc qui passe, je vois une petite chienne rouge qui porte un amour sur son dos. Voyez-la qui piétine, qui court; entendez, entendez ses aboiements.

Et en effet, la flamme qui pétillait semblait nous apporter de petits cris lointains. L'alcool se dégageait; la flamme était bleue, rose, blanche, mais ses tons étaient fondus, moelleux, pleins d'une vague douceur et d'un charme indicible.

Une toute petite fille qui tout-à-l'heure jouait dans le salon avec ses compagnes, qui maintenant était abritée sur mes genoux, se prit à dire d'une voix charmante :

— Je ne sais pas comment vous pouvez voir toutes ces vilaines choses que vous avez dites; moi je ne vois dans ces flammes que de gracieuses fleurs, des pâquerettes, des roses, et surtout des iris, beaucoup d'iris; un nid d'oiseau qui se balance au bout d'une branche et une jolie fille qui monte au ciel sur des ailes d'or, bien plus belles que celles des anges.

— Des détails, des détails! cria-t-on de tous les coins du salon, des détails de toutes ces histoires; expliquez, expliquez ce que vous avez vu.

— Je le veux bien, dit la petite fille.

— Volontiers, dirent les trois hommes qui avaient vu, dans la flamme du punch des choses si diverses.

L'orage grondait toujours au dehors, le temps était noir, la pluie ruisselait dans le jardin; le punch circulait dans tous les verres qu'il couronna de petites flammes; on anima le feu qui brilla dans l'âtre, les bougies furent rallumées, les mèches des Carcels s'élevèrent; nous fîmes un demi-cercle devant le foyer, et pendant que quelques joueurs acharnés commençaient une partie de bouillotte dans un coin retiré, la petite fille, assise sur mes genoux, commença. KAUFFMANN. (La suite à un autre.)

— Des détails, des détails! cria-t-on de tous les coins du salon, des détails de toutes ces histoires; expliquez, expliquez ce que vous avez vu.

— Je le veux bien, dit la petite fille.

— Volontiers, dirent les trois hommes qui avaient vu, dans la flamme du punch des choses si diverses.

L'orage grondait toujours au dehors, le temps était noir, la pluie ruisselait dans le jardin; le punch circulait dans tous les verres qu'il couronna de petites flammes; on anima le feu qui brilla dans l'âtre, les bougies furent rallumées, les mèches des Carcels s'élevèrent; nous fîmes un demi-cercle devant le foyer, et pendant que quelques joueurs acharnés commençaient une partie de bouillotte dans un coin retiré, la petite fille, assise sur mes genoux, commença. KAUFFMANN. (La suite à un autre.)

— Des détails, des détails! cria-t-on de tous les coins du salon, des détails de toutes ces histoires; expliquez, expliquez ce que vous avez vu.

— Je le veux bien, dit la petite fille.

— Volontiers, dirent les trois hommes qui avaient vu, dans la flamme du punch des choses si diverses.

L'orage grondait toujours au dehors, le temps était noir, la pluie ruisselait dans le jardin; le punch circulait dans tous les verres qu'il couronna de petites flammes; on anima le feu qui brilla dans l'âtre, les bougies furent rallumées, les mèches des Carcels s'élevèrent; nous fîmes un demi-cercle devant le foyer, et pendant que quelques joueurs acharnés commençaient une partie de bouillotte dans un coin retiré, la petite fille, assise sur mes genoux, commença. KAUFFMANN. (La suite à un autre.)

— Des détails, des détails! cria-t-on de tous les coins du salon, des détails de toutes ces histoires; expliquez, expliquez ce que vous avez vu.

— Je le veux bien, dit la petite fille.

— Volontiers, dirent les trois hommes qui avaient vu, dans la flamme du punch des choses si diverses.

L'orage grondait toujours au dehors, le temps était noir, la pluie ruisselait dans le jardin; le punch circulait dans tous les verres qu'il couronna de petites flammes; on anima le feu qui brilla dans l'âtre, les bougies furent rallumées, les mèches des Carcels s'élevèrent; nous fîmes un demi-cercle devant le foyer, et pendant que quelques joueurs acharnés commençaient une partie de bouillotte dans un coin retiré, la petite fille, assise sur mes genoux, commença. KAUFFMANN. (La suite à un autre.)

— Des détails, des détails! cria-t-on de tous les coins du salon, des détails de toutes ces histoires; expliquez, expliquez ce que vous avez vu.

— Je le veux bien, dit la petite fille.

— Volontiers, dirent les trois hommes qui avaient vu, dans la flamme du punch des choses si diverses.

L'orage grondait toujours au dehors, le temps était noir, la pluie ruisselait dans le jardin; le punch circulait dans tous les verres qu'il couronna de petites flammes; on anima le feu qui brilla dans l'âtre, les bougies furent rallumées, les mèches des Carcels s'élevèrent; nous fîmes un demi-cercle devant le foyer, et pendant que quelques joueurs acharnés commençaient une partie de bouillotte dans un coin retiré, la petite fille, assise sur mes genoux, commença. KAUFFMANN. (La suite à un autre.)

— Des détails, des détails! cria-t-on de tous les coins du salon, des détails de toutes ces histoires; expliquez, expliquez ce que vous avez vu.

— Je le veux bien, dit la petite fille.

— Volontiers, dirent les trois hommes qui avaient vu, dans la flamme du punch des choses si diverses.

L'orage grondait toujours au dehors, le temps était noir, la pluie ruisselait dans le jardin; le punch circulait dans tous les verres qu'il couronna de petites flammes; on anima le feu qui brilla dans l'âtre, les bougies furent rallumées, les mèches des Carcels s'élevèrent; nous fîmes un demi-cercle devant le foyer, et pendant que quelques joueurs acharnés commençaient une partie de bouillotte dans un coin retiré, la petite fille, assise sur mes genoux, commença. KAUFFMANN. (La suite à un autre.)

— Des détails, des détails! cria-t-on de tous les coins du salon, des détails de toutes ces histoires; expliquez, expliquez ce que vous avez vu.

— Je le veux bien, dit la petite fille.

— Volontiers, dirent les trois hommes qui avaient vu, dans la flamme du punch des choses si diverses.

L'orage grondait toujours au dehors, le temps était noir, la pluie ruisselait dans le jardin; le punch circulait dans tous les verres qu'il couronna de petites flammes; on anima le feu qui brilla dans l'âtre, les bougies furent rallumées, les mèches des Carcels s'élevèrent; nous fîmes un demi-cercle devant le foyer, et pendant que quelques joueurs acharnés commençaient une partie de bouillotte dans un coin retiré, la petite fille, assise sur mes genoux, commença. KAUFFMANN. (La suite à un autre.)

Bien des efforts inutiles ont été faits jusqu'ici pour obtenir l'éclairage au gaz portatif, restreint au volume des lampes ordinaires. L'éclairage nouveau, désigné par son inventeur sous le nom d'hydrogène liquide, résout enfin ce grand problème, et le résout avec toutes les conditions de sécurité, de simplicité et d'économies désirables.

L'hydrogène liquide est, comme son nom l'indique, un liquide qui se verse dans les lampes sans autre complication que celle que présenterait une simple carafe; un bec percé de petits trous surmonte la lampe et donne une flamme analogue à celle du gaz, jusqu'à ce que tout le liquide, qui monte par capillarité, soit entièrement consommé.

En 1838, le docteur Guyot fut conduit, par des études chimiques, à traiter la question d'éclairage par la combinaison des corps spiritueux et des huiles essentielles; il crut y voir des éléments d'utilité, et, pendant trois années, il s'attacha à élever à la perfection pratique ce qui, jusqu'à ce jour, n'avait pu être considéré que comme objet de curiosité.

Il parvint, à force d'expériences et de travaux, à donner à l'hydrogène liquide un pouvoir éclairant double de celui du gaz, à le priver de toute odeur à la combustion, et enfin à lui donner des instruments de combustion simples, commodes, économiques et à l'abri de toute chance dangereuse. Ses efforts ne s'arrêtèrent pas là: désireux de pourvoir à des besoins

non satisfaits et de servir son pays dans le développement de ses grands moyens d'action, il entreprit de résoudre le problème de la télégraphie de nuit. Les succès obtenus furent assez décisifs pour déterminer le gouvernement à nommer une commission spéciale pour soumettre à de nouvelles épreuves ses procédés déjà expérimentés pendant l'hiver et pendant plusieurs mois aux télégraphes du gouvernement. Cette commission est aujourd'hui en pleine activité.

Après l'étude des applications de l'hydrogène liquide aux télégraphes, le docteur J. Guyot songea à l'éclairage des malles-postes. M. Conte, si jaloux de donner au service qu'il dirige toute la perfection qu'il peut atteindre, accueillit avec empressement les expériences proposées; les routes de Valenciennes, Strasbourg, Bordeaux, Clerbourg, Calais, furent pendant plusieurs mois sillonnées la nuit par de véritables phares; et à la suite de ces brillants essais, M. Conte vient de nommer une commission chargée d'arrêter définitivement les modèles de lanternes des malles-postes et les conditions du nouvel éclairage.

Enfin, le docteur J. Guyot a également construit pour la marine des lanternes dont la lumière persistante dépasse en intensité tout ce qu'il avait été possible d'obtenir jusqu'ici.

L'industrie de l'éclairage à l'hydrogène liquide, entièrement due à la

persévérance et au travail du docteur J. Guyot, et pour l'exploitation de laquelle il a formé une société que dirige M. G. Houel, est destinée à rendre les plus grands services à l'état et aux particuliers.

L'hydrogène liquide brûle sans mèche, sans fumée, sans odeur et sans résidu; il est limpide, incolore; il ne tache point quand il est renversé; aussi les industries des soies, des cotons et des laines y trouveront-elles un avantage précieux. Aucun éclairage de voiture ne peut le remplacer; aucun ne peut présenter plus d'élégance et de variété dans les formes.

Le Gérant responsable, B. MURAT.

Ainsi qu'on l'a annoncé, le docteur Lusardi, médecin-oculiste, a pratiqué avec succès, en présence de plusieurs médecins, l'opération de la cataracte congéniale de naissance sur les yeux de la jeune Giandier, âgée de onze ans, de Villié, logée hôtel des Façades, place Bellecour, au 1er. Cet opérateur a aussi pratiqué, avec le même résultat, celle du bégaiement de Villié.

LYON. — IMPRIMERIE DE BOURSY FILS, RUE DE LA POUILLAIERIE, 19.

LIBRAIRIE SCIENTIFIQUE, MÉDICALE,
DE CHARLES SAVY.

NOUVELLE PUBLICATION.

NOUVELLE DERMATOLOGIE,

OU
PRÉCIS THÉORIQUE ET PRATIQUE
SUR LES MALADIES DE LA PEAU,
FONDÉ SUR UNE NOUVELLE CLASSIFICATION MÉDICALE;

D'UN EXPOSÉ DE PRINCIPES GÉNÉRAUX,
Pouvant servir de guide dans le choix des eaux
minérales naturelles applicables
dans le traitement de
ces maladies;

avec un formulaire spécial et planches colorées;
PAR P. BAUMÈS,
Chirurgien en chef de l'hospice de l'Antiquaille de
Lyon.

Deux volumes in-8°. — Paris et Lyon, 1842.
Prix: 16 fr. (6954)

Étude de M^e Pergaud, avoué à Lure (Haute-Saône).

VENTE PAR LICITATION

DES HOUILLÈRES,

FORGES, HAUT-FOURNEAU, USINES, BÂTIMENTS,
FORÊTS, TERRES,

Meubles meublants, machines à
vapeur, mobilier industriel,
marchandises, approvi-
sionnements, etc.,

Dépendant de l'ancienne société des forges et houillères de Ronchamp et Champagnez, situées sur les territoires desdites communes, arrondissement de Lure, département de la Haute-Saône.

L'adjudication sera tranchée au palais-de-justice de Lure le six avril 1842, à trois heures de relevée, et les enchères seront ouvertes sur la mise à prix de 569,635 f. 60 c.

Pour les renseignements, les amateurs pourront s'adresser à M^e Pergaud, avoué à Lure, chargé de la poursuite. Il leur donnera tous les détails désirables sur l'origine de la propriété, l'état, la nature, l'étendue, la situation et la consistance des biens à liciter, de même que sur les clauses et conditions de la vente.

Pour extrait des placards: PERGAUD. (2837)

ÉTUDE DE M^e RÉGIPAS, NOTAIRE A LYON, RUE LAFONT,
N. 4.

A vendre.

UN FONDS DE FOURNITURES POUR TAILLEUR, bien achalandé, situé dans un bon quartier de Lyon, rapproché des Terreaux.
S'adresser audit M^e Régipas, notaire. (4277)

ÉTUDE DE M^e VUY, NOTAIRE, SUCCESSION DE M. QUANTIN, A LYON,
QUAI SAINT-ANTOINE, N. 11.

A placer par hypothèques.

Divers capitaux de 3 à 20,000 fr.

A placer en rente viagère.

Une somme de 3,000 fr. et une autre de 50,000 fr.

A vendre.

Diverses propriétés à la ville et à la campagne.

Notamment des IMMEUBLES situés au centre de Vernaison, longeant le chemin de fer, d'une étendue de 3 hectares 75 ares, composés de plusieurs corps de bâtiments et maisons de maître, et disposés pour toutes sortes d'industries et principalement pour une fabrique de porcelaine, emplacement longeant le chemin de fer, entrepôt de charbons desservi par des estacades.

Autre PROPRIÉTÉ, près Crémieu (Isère), contenant 50 hectares Prix: 55,000 f. (5956)

ÉTUDE DE M^e OLIVIER, NOTAIRE A LYON, RUE PALAIS-GRILLET, 2.

A placer dans Lyon, par 1^{re} hypothèque,

A 4 1/2 POUR 0/0 L'AN,

Capitaux de 50,000 francs et au-dessus.

S'adresser à M^e Olivier, chargé du placement de diverses sommes en viager et de la vente d'immeubles urbains ou ruraux à des prix avantageux. (5466)

Pastilles de Lepère

Contre les Rhumes et les Catarrhes.

Le dépôt à Lyon est chez M. LAROFF, pharmacien, place de la Préfecture, 16, où l'on trouve aussi un dépôt central des médicaments approuvés et annoncés. (4544)

(5507) VENTE A BAS PRIX,
pour cause de destruction de pépinière.
UNE QUANTITÉ DE TRÈS-BEAUX MURIERS
GREFFÉS.

Prix: plein-vent, 60 fr. le cent; mi-tiges, 40 fr. le cent; nains, 30 fr. le cent, et baguettes de 10 à 15 fr. le cent.

PEUPLIERS, NOYERS, ACACIAS, ETC.

S'adresser, à Brignais, à M. Ferdinand Gaillard fils, qui vend pour le compte de M. J. B.

(401) A vendre.

TRÈS-JOLIE MAISON DE CAMPAGNE MEUBLÉE, située sur l'île-Barbe, avec un beau jardin comblant d'arbres fruitiers, beaux orangers, etc.

S'adresser à MM. Patinier père et fils, négociants, place de l'ancienne-Douane, n. 2.

(5514) A vendre.

UN CABINET PORTATIF VITRÉ, propre pour un jardin ou loge de portier.

S'adresser à l'ébéniste, quai de la Charité, n. 150.

A vendre pour cause de départ.

UN PIANO à queue d'Erhard pour 500 francs.

S'adresser à l'hôtel de Provence, n. 20, jusqu'à jeudi.

A vendre.

Environ cent cinquante quintaux de foin de très-bonne qualité. Ce foin, provenant de la récolte de l'année dernière, a été recueilli et il est engrangé à Mons, près Puzignan, à deux heures de Lyon.

S'adresser, pour la vente, à M. Boissat, notaire à Chavanoz, près Pontchéry (Isère). (417)

A vendre.

UNE MAISON BOURGEOISE avec 75 ares de terrain attenant, située à Saint-Genis-Laval.

S'adresser à M. Martin, rue Sirène, n. 7. (416)

A vendre.

GROS PLATANES.

S'adresser au portier de la maison Besson, cours Trocadero, n. 20, au Brotteaux. (418)

(407) A louer à Vaise.

UNE CHUTE D'EAU avec ROUE, de la force de quatre ou cinq chevaux, et BÂTIMENT pour l'exploitation d'une industrie quelconque.

S'adresser à M. Robier fils, horloger, Grande-Rue, à Vaise.

A louer à Vaise, place de l'Eglise, n. 15.

APPARTEMENT de six pièces boisées et parquetées, avec cabinet, cave et grenier, l'eau dans la maison, et un jardin réunissant l'utile à l'agréable. Cet appartement peut servir d'habitation annuelle et de maison de campagne.

S'adresser, dans la maison, à M. Dufieux père, au 2^m. (386)

(419) A louer de suite,

POUR HABITER L'ANNÉE ENTIÈRE.

APPARTEMENT COMPLET, avec la jouissance du clos, dans une maison où demeure le propriétaire, montée des Roches d'Ecully. L'entrée est à la porte-cochère, sur la grande route, au passage des omnibus.
S'y adresser.

SURDITÉ.

LA MIXTURE ORGANO-ACOUSTIQUE pour combattre la surdité et autres maladies de l'oreille se trouve chez M. BERTRAND, pharmacien, place Bellecour. (6234)

AVIS.

VINGT FRANCS de récompense pour celui qui aura trouvé UNE PETITE CHIENNE blonde, race de renard, qui a été perdue le dimanche 20 février dans la galerie de l'Argue. S'adresser rue Luizerne, n. 3, au 2^m. (421)

COMPAGNIE DU SIRIUS.



LE SIRIUS

Partira tous les jours à CINQ heures du matin.

IL SE REND A AVIGNON EN DIX
HEURES DE MARCHÉ.

PRIX DES PLACES:

Beucaire, } Premières. Secondes.
Avignon et Valence. } 4 fr. 2 fr.

LE DÉPART A LIEU DU QUAI DE LA CHARITÉ.
Les bureaux sont quai Monsieur, 119. (6732)

CONFIANCE ET LOYAUTÉ.

Placement des personnes des deux sexes pour tous les emplois.

Cet établissement est dirigé avec tout le bon ordre convenable. MM. les chefs d'établissement y trouveront à tout heure des sujets qui ne laisseront rien à désirer sur leur moralité.

On demande plusieurs ouvrières lingères; — un commis pour une fabrique; — un jeune homme ayant une belle plume.

S'adresser rue de la Barre, 41, au 1^{er}. (420)

COMPAGNIE D'ASSURANCES GÉNÉRALES SUR LA VIE.

Les assurances sur la vie ont pour objet de garantir un capital ou une rente viagère à la mort d'une personne désignée, ou de se créer à soi-même des ressources pour l'avenir. Les primes à payer sont calculées en raison de l'âge de l'assuré et de la durée de l'assurance.

Ces assurances conviennent aussi aux prêteurs qui font des avances sur des rentes ou des pensions viagères; le créancier qui n'a d'autre garantie de remboursement que l'existence et l'industrie de son débiteur.

Les ressources sur la vie ont également pour objet de présenter aux épargnes des placements avantageux. Les rentes viagères rentrent dans cette catégorie; le taux est fixé selon l'âge du rentier; il est de 3 fr. 50 c. à 35 ans; de 9 fr. 15 c. à 59 ans; de 10 fr. à 63 ans; de 11 fr. à 67 ans; de 12 fr. à 71 ans; de 15 fr. à 75 ans; de 14 fr. 50 c. à 80 ans.

La compagnie existe depuis 1819; elle publie deux fois par an le compte de ses opérations.
Les bureaux sont à Lyon, chez M. Ed. Reveil, rue Neuve de la Préfecture, n° 1. (6847)

PHARMACIE A LYON, RUE PALAIS-GRILLET, 23.

DÉPURATIF DU SANG

Pour la GUÉRISON des MALADIES SECRÈTES nouvelles ou anciennes, des Dartres, Gales, Gales rentrées, Affections rachitiques, rhumatismales, et de toute Acreté ou Vice du Sang et des Humeurs.
Le traitement est prompt et aisé à suivre en secret et en voyage; il n'apporte aucun dérangement dans les occupations journalières, et n'exige pas un régime trop austère. Entièrement végétal, il remédie aux accidents mercuriels.

Prix: 5 fr. le flacon.

En dépôt à Saint-Etienne, à la Pharmacie Chermezon, rue de la Comédie. (7381)

SECRETES DE QUINOBA

Remède sans odeur, inventé par Gosselin, pharmacien-chimiste, et approuvé par l'Académie royale de Médecine, pour guérir en peu de jours les gonorrhées ou écoulements et les fleurs blanches.—Dépôts: à Lyon, pharmacie Vernet, place des Terreaux, et à la pharmacie des Célestins; à Tarare, chez M. Michel. (7884—5914)

(5503) A vendre.

UNE JOLIE PROPRIÉTÉ BOURGEOISE,
RUE NEUVE-DES-CHARPENNES,

avec vingt-cinq ares de terrain en partie clos de murs.

S'adresser à M. Larue, propriétaire, à la Barrière-de-Fer,

PRIX: 12,000 FRANCS ENVIRON.



LE CROCODILE, LE MARSOUIN, LE MISTRAL, LE SIROCCO,

beaux bateaux à vapeur en fer.
d'une marche bien supérieure à tous les autres bateaux du Rhône sans exception,

Partent tous les jours du port d'ainay, sur la Saône,

A CINQ HEURES 1/2 DU MATIN.

VALENCE, } Premières. Secondes.
AVIGNON et BEAUCAIRE. } 4 f. 2 f.

S'adresser aux propriétaires, MM. BONNARDEL frères et FOUR, quai de l'arsenal et rue Sala, 2, ou au capitaine à bord du bateau. (6561)

REMÈDE

Contre la faiblesse de la vue, pour la fortifier et l'améliorer, chez M. BERTRAND, pharmacien, place Bellecour. (6233)

MALADIES DE LA PEAU ET DU SANG.

EXTRAIT HYDRO-ALCOOLIQUE DE SALSAPARILLE DU PORTUGAL, pur, liquide et sans sucre, formule approuvée par l'Académie royale de Médecine, publiée par ordre du gouvernement, pour détruire tous virus et accidents causés par les mercuriaux.—Ne pas confondre avec les sirops qui ne contiennent qu'un 1/8^e de cet extrait par bouteille. — Chez M. BERTRAND, pharmacien, place Bellecour, n. 42, à Lyon, et à Saint-Etienne, chez M. Martinet, rue de Foy, pharmacien.

LE CYGNE,

Superbe bateau à vapeur neuf, partira de LYON pour CHALON tous les jours impairs à sept heures du matin. Les passagers trouveront, à bord de ce beau bateau d'une marche supérieure, des aménagements riches, élégants, vastes et commodes. La propreté et la bonne tenue le recommandent à la préférence de MM. les voyageurs qui veulent être bien et aller vite. (6684)

Grains de Santé du Dr Franck.

C'est le meilleur des purgatifs qu'on appelle ordinairement de précaution. Ils rétablissent l'appétit, favorisent les digestions, restituent le coloris et l'embonpoint, et sont souverains contre la bile, la constipation, les gaires et la migraine. Ils purgent doucement, sans dégoût; leurs effets sont les plus salutaires et les moins fatigants. La saison actuelle est la plus opportune. — Dépôts aux pharmacies: à Lyon, place des Terreaux, 13; Turin, à Tarare; Couturier, à Saint-Etienne; Ayot, à Villefranche; Morel, à Mâcon; Tronillet, à Vienne; Delaige, à Voiron; Plana, à Grenoble. (7620)

MALADIES DE POITRINE.

Le Sirop pectoral de Vélar, approuvé des facultés de médecine comme le plus puissant spécifique dont on puisse faire usage contre les rhumes, catarrhes, asthmes, irritations d'estomac et de poitrine, les crachements de sang ou hémoptysie, la transpiration arrêtée, vulgairement appelée chaud et froid, et contre la coqueluche, se vend chez Couturier, ancien pharmacien des hôpitaux civils et militaires, place des Pénitents-de-la-Croix, n° 10, à Saint-Clair, près de la Loterie, à Lyon. L'efficacité de ce Sirop est constatée par de nombreuses guérisons, mentionnées aux prospectus qui accompagnent les flacons. (7537)

Pharmacie des Célestins.
LE SIROP PECTORAL DE LAMOUREUX
EMPLOYÉ EN MÉDECINE

Pour la coqueluche, les toux opiniâtres, les catarrhes, les affections pulmonaires, la phthisie, et en général les maladies de poitrine dépendant d'irritation ou même d'inflammation vive. (6770)